

INTRODUCTION AUX TECHNIQUES BANCAIRES

Introduction Générale

- ***Le système bancaire et financier d'un pays désigne un ensemble d'institutions, de marchés, d'instruments financiers et de circuits qui permettent la réalisation d'opérations financières variées telles que les opérations de crédit, de placement ou encore d'introduction en bourse.***
- ***Les banques centrales, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les bourses, les sociétés d'assurance, ... représentent les principales institutions composant le système bancaire et financier, de même les marché boursier, monétaire, des changes, d'assurance...sont les principaux marchés de ce système***

Définition

- ***Une banque est une entreprise qui fait le commerce de l'argent : elle reçoit des capitaux placés sur des comptes (d'épargne ou non), échange de la monnaie, prête de l'argent à des taux et moyennant des commissions variables, exécute pour le compte de tiers toutes opérations de ce genre et se charge de tous services financiers.***
- ***Les banques sont soumises à une législation stricte d'exercice et de contrôle. Elles assurent pour l'État la traçabilité des opérations financières et contribuent à la lutte contre les trafics.***

- **La banque a toujours été considérée comme :**
 - **un univers fermé , une activité obscure, complexe dont les opérations demeurent réservées à un cercle restreint de spécialistes et de professionnels**
 - **La banque est au cœur de l'économie ; elle joue de plus en plus un rôle décisif, gérant les dépôts et l'épargne, distribuant le crédit, animant les marchés financiers , organisant les paiements et le change**
 - **Pour un chef d'entreprise , le banquier est un partenaire incontournable pour réaliser ses projets d'investissement ou tout simplement pour financer son activité de tous les jours**
 - **Pour le particulier , le banquier n'est il pas dépositaire de bien de secrets ? N' a il pas la garde de sa fortune, de son épargne ou de ses économies ? N'est il pas pou lui un passage obligé pour l'obtention d'un petit découvert , d'un crédit à la consommation ou d'un prêt logement ? Rêve de tout un chacun...**
 - **En fin pour l'état ,la banque n'est pas davantage une activité ordinaire.. En faisant circuler la monnaie , en mettant , par des crédits qu'elle consent , des moyens de paiements à la disposition des agents économiques, la banque participe à une fonction essentielle: la création monétaire**

➤ Les origines de la banque

La profession bancaire est l'un des plus vieux métiers du monde. Dès que le commerce est né, le problème de son financement s'est posé et les banques sont nées.

Les banques ont toujours existées elles ne sont pas toujours appelées banques. C'était des trapézistes

➤ L'antiquité

- **« Les argentari » successeurs des trapézistes dénouent leurs opérations sur des petites tables appelées « banci » d'où le nom de banque**
- **Les argentari ont un rôle de changeur entre signe monétaire circulant dans des espaces géographique différents. A cette époque, les parités de change s'établissaient sur la base du poids du métal et de la valeur intrinsèque des titres et pièces échangés**

➤ Le moyen age

- **C'est le au moyen âge que fut apparaître les véritables précurseurs des banquiers internationaux , c'est la négociation des lettres de change utilisables comme instruments de paiement à vue entre vendeur et acheteur venant de différents places pour échanger leurs produits**
- **La lettre de change à terme se transforme ultérieurement , en un instrument de financement mobilisables auprès des banques . C'est la ou se trouve l'origine de la pratique de crédit par escompte répandu actuellement dans le système bancaire**
 - L'apport de la civilisation arabo musulmane
- **L'islam, a apporté des perfectionnements notables à l'organisation bancaire 4 siècle de l'hégire ; le chèque en tant qu'un instrument de paiement à vue a été inventé à « dar Al islam » le omeyades mot chèque vient du mot arabe sek , d'ou dar sekka**
- **C'et à Damas qu' a été conçue la technique de compensation**
- **C'est aussi à Bagdad (les abbassides) qu' a été conçu pour les banques la comptabilité à partie double , c'est le berceau de la civilisation marchande ou toutes les formes de crédits étaient utilisés : lettre de change crédit à la consommation , achat et vente à terme compensation des créances , négoce international**

➤ LA BANQUE AU MAROC

- *L'installation des premières banques au MAROC remonte à la fin du 19^{me} siècle à l'initiative des puissances étrangères qui avaient des visées coloniales sur le royaume*
- *On peut parler de trois phases importantes dans la construction du système bancaire national*
 - *Première phase (1802 - 1912)*
 - *Deuxième phase protectorat*
 - *Troisième phase post - colonial de 1956 à nos jours*

➤ **Première banque :**

▪ **1802 c'est l'œuvre d'imagination d'un commerçant juif de Tanger Moses Pariente acceptant une reconnaissance de dette de la part de l'amiral anglais pour la livraison des vives**

▪ **- 1860 - deux autres banques virent le jour nahon et salvador hassan**

▪ **- 1880 - comptoir national d'escompte de paris**

▪ **- banque of west africa**

▪ **- berliner orient bank**

▪ **L'installation des banques étrangères a été favorisée par deux facteurs :**

▪ **Les traités commerciaux liant le Maroc à ses partenaires**

▪ **l'endettement excessif du Maroc**

▪ **Les défaites militaires et la perte de la souveraineté**

- **1906 signature acte d'algesiras**
- **1907 création de banque d'état du Maroc**
par 14 pays avec 15,4 M DH se gestion a été confiée à la
banque de paris et des pays bas
- **1912 signature d'acte de protectorat**
plusieurs banques françaises et espagnol ouvrent des
succursales à Tanger

Le pays est divisé en trois zones d'influences

- **Zone de Tanger (internationale)**
- **Zone nord sous domination espagnole (peseta espa +**
hassani marocain
- **Zone française**

la banque d'état ne remplit pas sa mission

C'est la conséquence des textes à exception de celui de
1943 et 1955

- **Troisième phase post - colonial de 1956 à nos jours**

- Dans cette étape décisive , il convient de souligner trois phases qui ont marqués le paysage bancaire et financier national

- **1956 à 1966**

- Création de la banque du Maroc 1959

- création du dirhams

- Création d'organisme bancaire (B.M. C.E , B . N .D . E

- Et la C . D . G

- 1961 création de B. C . P

- 1967 C . I . H

- C . M . M

- **1967 à 1985**
- ***Lois bancaire 1967***
- ***Marocanisation 1973***
- ***Code des investissement***
- ***Code de douane***

- ***1991 à nos jours***
- ***1993 nouvelle loi bancaire***
- ***3 D - décloisonnement (banques généraliste) désintermédiation (financement inter entreprise)- déréglementation (libéralisation du contrôle de change)***

Structure du système bancaire marocain

- **De 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 17 en 2005.**
- **Une certaine concurrence apparaît dans le secteur et les banques connaissent, un resserrement de leur marge d'intermédiation, qui nourrit une dynamisation de concentration.**
- **Les banques françaises présentes au Maroc par le canal de trois filiales locales, bénéficient de la restructuration du secteur, puisque le CIC a, en juin 2004, fait son entrée (à hauteur de 10%) dans le capital de la troisième banque marocaine, la BMCE.**
- **Au niveau institutionnel, la réforme de la loi bancaire de 1993, accompagne la révision des statuts de la Banque centrale.**

➤ **Un potentiel de développement encore très important :**

Les 17 banques agréées marocaines offrent un guichet pour 15 000 habitants (1 pour 2 400 en France), soit un taux de bancarisation qui ne concerne encore que le quart de la population totale, mais la majorité de la population urbaine. Le tiers du réseau bancaire est concentré sur l'agglomération casablancaise. Deux banques (le CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC et ATTIJARIWafa BANK) détiennent 47% de ce réseau en forte croissance.

➤ **Une présence marquée des banques étrangères :**

Toutes les grandes banques privées du royaume comptent dans leur actionnariat des banques étrangères plus ou moins impliquées dans leur gestion :

➤ **Des filiales françaises :**

- BNP PARIBAS contrôle 65.05% de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI),**
- La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE contrôle 51,9% de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUE (SGMB),**
- Le groupe CRÉDIT AGRICOLE contrôle 52.7% du CRÉDIT DU MAROC.**

- **Des participations étrangères minoritaires mais significatives :**
 - Le CIC, depuis juin 2004, avec 10% dans le capital de la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (BMCE BANK),**
 - SANTUSA HOLDING (Groupo Santander) avec 14,48% du capital d'ATTIJARIWAFI BANK,**
 - LE CRÉDIT AGRICOLE avec 1,44% du capital d'ATTIJARIWAFI BANK, mais présent à hauteur de 35% dans les filiales stratégiques D'ATTIJARIWAFI BANK que sont WAFASALAF (société leader de crédit à la consommation) et WAFAGESTION.**
- **Le secteur bancaire marocain se partage en quatre catégories d'établissements :**
 - a - Les banques de dépôts classiques, parmi lesquelles on trouve les cinq grandes banques privées qui réalisent près des deux tiers de la collecte des dépôts bancaires, à savoir : ATTIJARIWAFI BANK, la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (BMCE) et les trois filiales françaises, en l'occurrence la SGMB, la BMCI et le CRÉDIT DU MAROC.**

- ***b - Le CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC (CPM), leader historique du secteur, est constitué de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) et son réseau de BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (BPR). Organisme public particulièrement concerné par la collecte de la petite épargne et la distribution***

de crédits aux PME, la BCP est devenue une société anonyme en février 2002. Elle est engagée depuis cette date dans un processus de privatisation.

- ***c - Les anciens organismes financiers spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers : il s'agit du CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER (CIH), du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)), qui sont engagés dans un processus de restructuration et d'assainissement :***

Le CAM s'est pourvu de nouveaux statuts publiés en décembre 2003, qui prévoient que soient passées des conventions avec l'État pour ce qui concerne les activités requérant un soutien spécifique en particulier pour les petites et moyennes exploitations agricoles.

(CDG, établissement public aux missions proches de celles de la CAISSE DE DÉPÔTS ET DE CONSIGNATION française).

Le CIH est passé sous le contrôle de la CDG.

- **d - Diverses autres banques dont la création répond à des besoins spécifiques : BANK AL AMAL, pour le financement de projets d'investissement des Marocains résidant à l'étranger, MEDIAFINANCE et CASABLANCA FINANCE MARKETS qui interviennent sur le marché des titres négociables de la dette, et le FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (FEC) dédié au financement des collectivités locales.**
- **Un secteur toujours plus concentré :**

Le total bilan des trois premières banques (CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC, ATTIJARIWafa BANK et BMCE) représentant 64% de l'ensemble.

Le total bilan du secteur se partage à hauteur de :

- **49% pour les banques à capital privé majoritairement marocain ;**
- **30% pour les banques à capital majoritairement public ;**
- **21% pour les banques à capital privé majoritairement étranger.**

Les activités bancaires

- **. Dans sa forme actuelle, l'activité bancaire peut s'analyser en 5 fonctions principales :**
 - L'intermédiation qui consiste à collecter les disponibilités de certains agents économiques pour les prêter à d'autres ;**
 - La gestion des moyens de paiement, les banques doivent assurer la circulation de la monnaie ce qui supporte le traitement des chèques des virements, des effets de commerce, des comptes...etc.**
 - Les services financiers telle que les opérations de bourse les services de change, les services de caisse, la location des coffres, les conseils...**
 - La gestion de la trésorerie et l'activité interbancaire à travers les interventions sur le marché monétaire pour ajuster les excédents ou besoins de trésorerie**
 - Les prises de participations dans des entreprises**

L'intermédiation

➤ 1- La distribution des crédits

- **Selon la durée** : La comptabilité marocaine distingue entre le court terme (moins d'un an) et le long et moyen terme (plus d'un an). Cette distinction devient relative lorsqu'on sait que les banques peuvent donner des crédits à court terme renouvelables qui constituent en réalité un financement permanent et donc à long terme.
- * **Selon la fonction ou l'objet** : À ce niveau on peut distinguer :
 - Les Facilités de caisse : Ce sont des crédits de faibles montants destinés à faire face aux décalages inévitables entre sorties et entrées de trésorerie.
 - Les crédits de campagne qui correspondent à une avance sur recettes et qui vise notamment dans les entreprises ayant une activité saisonnière à financer le cycle d'exploitation dans l'attente de réalisation des produits.
 - Le financement du besoin en fonds de roulement qui correspond au besoin issu de l'exploitation (stock, et différence entre crédit clients et crédit fournisseurs)

- **- Le financement des exploitations : ce crédit intègre de procédures spécifiques liées aux documents douaniers et à des complications de garanties de paiement.**
- *** Selon la forme : On peut distinguer :**
- **- Le découvert : Il permet au bénéficiaire d'effectuer des règlements alors que son compte est débiteur, cette méthode permet d'adapter le crédit aux besoins tant dans le montant que dans la durée ; mais il est peu plus coûteux.**
- **L'escompte ; il permet au détenteur d'un effet de mobiliser sa créance avant son échéance.**
- **- Le crédit de mobilisation des créances commerciales : C'est un substitut de l'escompte, mais il est plus global un escompte collectif de toutes les créances de l'entreprise.**
- **- L'affacturage est également un substitut de l'escompte il consiste pour l'entreprise à vendre les factures qu'elle a émises et qui sont représentatives de titre de créances à un établissement financier appelé factor, l'affacturage comprend, un crédit, une assurance, et une gestion du suivi et de l'encaissement de créances.**

- *Selon les garanties on distingue :*
- *- Le crédit qui n'est accompagné d'aucune garantie mais qui se base seulement sur la réputation du débiteur, son sérieux et sa solvabilité.*
- *- Le crédit réel est celui qui est assorti d'une ou de plusieurs garanties.*
- *- Les engagements par signature : La banque intervient non pas en prêtant directement mais en accordant sa garantie ou sa signature (cautions).*

La collecte des ressources

- ***Pour distribuer des crédits, toutes les banques ont besoin des ressources importantes. Pour ce faire, elles offrent à leur clientèle diverses options en matière de numération et de disponibilité.***
- ***On distingue les comptes ordinaires, les comptes à terme et les comptes d'épargne, les comptes courants.***
- **** Le compte ordinaire : appelé aussi compte de chèque, compte à vue ou compte de dépôt, il est ouvert par des particuliers, il est toujours créditeur en principe, il est ouvert pour des raisons de commodité et de sécurité.***
- **** Les comptes courants : réservés ordinairement à des commerçants et industriels. Ils sont alimentés par des remises d'effet de commerce et de chèque à l'encaissement. Il peut être alternativement débiteur ou créateur.***

- *Les comptes bloqués ou à terme : ce sont des comptes sur lesquels le déposant s'engage à ne faire aucun prélèvement pendant un certain délai moyennant intérêt, sous risque d'indemnités de déblocage.*
- ** Les comptes d'épargne ou compte sur livret : ce sont des comptes rémunérés et disponibles à vue mais sans délivrance d'un carnet de chèques. Chaque mouvement de fonds (versement ou retrait) est inscrit sur un livret remis au titulaire du compte*